



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 95/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2015

Affiché le : 22 DEC. 2015

L'An deux mille quinze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2015.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, GARBIN.

**ABSENT DÉMISSIONNAIRE** : M. LACLAU.

**PROCURATIONS**

Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SUZE	à	M. FERTE

**SECRETARE** : M. JOUSSEAUME a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Demande de subvention au titre de la DETR.**

Vu l'appel à projet ouvert du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 15 janvier 2016 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Cette demande concerne l'acquisition d'équipement scolaire ALAE-ALSH, Cantine scolaire, salle de psychomotricité et équipement informatique pour l'année 2016 porté en parallèle de la construction du nouveau groupe scolaire Louise Michel (Etablissement d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré).

Les taux de l'intervention de l'Etat sont de 20 à 60 %.

Madame le Maire propose de demander le taux d'intervention de 60%.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- **De solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en vue d'acquérir des équipements pour un établissement d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, le futur groupe scolaire Louise Michel actuellement en construction ;
- **De solliciter** le taux d'intervention de 60% de la dépense subventionnable hors taxe ;
- **D'adopter** le plan de financement ci-dessous :

Objet : FINANCES - Demande de subvention au titre de la DETR

ETAT -DETR	60%	150 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20%	50 000 €
AUTOFINANCEMENT	20%	50 000 €
TOTAL HT	100 %	250 000 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 21 décembre 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

